



ASBL « IMP La Providence »

<http://www.implaprovidence.be>

Rue des Ecoles 103
6740 ETALLE
BELGIQUE

Tel : 0032(0)63/45.59.97
Fax : 0032(0)63/45.66.71
secretariat@implaprovidence.be

N° d'entreprise : 0417.427.721
MAH210 – MAH459 – MVC265
CB : BE75-0682-3125-0451
Non assujetti à la TVA

Etalle, lundi 29 août 2022

**Offre d'emploi : collaborateur/trice pour service d'intégration scolaire de jeunes porteurs de handicap.
CDD jusqu'au 31/12/2022 avec possibilité d'un CDI si accord du FSE
Taux d'emploi 75 % (3/4 temps)**

Population : enfants et adolescents d'âge scolaire de 5 à 21 ans, reconnus pour des troubles du comportement avec parfois un déficit intellectuel léger ou modéré surajouté.
Concrètement, il s'agit de diminuer les exclusions scolaires des enfants et jeunes porteurs de handicap dans le bassin du Sud de la Province du Luxembourg et de prévenir l'institutionnalisation et donc la prise en charge résidentielle handicap d'enfants dont l'aide et l'accueil en journée pourraient suffire. L'école est le premier lieu de socialisation d'un enfant et d'intégration de la société pour devenir un citoyen actif à l'âge à adulte.

Cette situation est d'autant plus dommageable dans les spécificités territoriales de la Province du Luxembourg où les services scolaires spécialisés sont peu nombreux et entraînent un éloignement du réseau familial et professionnel d'origine. À cela s'ajoute l'institutionnalisation d'enfants à besoins spécifiques alors qu'une aide, ambulatoire ou mobile sur le plan scolaire (que ce soit en termes de comportement ou de compréhension des modalités d'apprentissages) pourrait éviter un déracinement du jeune de son réseau.

Il s'agit d'assurer le suivi quotidien des bénéficiaires dans le service de jour. En parallèle un projet individuel d'intégration et de soutien à la scolarité devra être modélisé pour chaque enfant. Ce travail se veut opérationnel afin d'ouvrir des pistes aux autres professionnels (éducateurs, logopède, psychomotricienne, enseignants, etc.) et familiaux dans leurs interventions avec les jeunes.

La fonction nécessite une polyvalence dans les interventions. Dès lors, avec ses collègues, il faut organiser la répartition du travail à effectuer (administration, contacts éventuels, rapports) et la pertinence de comment et par qui chaque intervention est menée.

Un autre pôle du travail est le soutien extra-muros au service de jour. En effet, que ce soit dans l'école, dans des activités citoyennes et/ou culturelles et sportives.

Description du service :

Le décrochage scolaire et/ou les risques d'exclusions touchent de nombreux jeunes en âge d'obligation scolaire avec un parcours de vue complexe associé à un handicap. Depuis 2012, l'augmentation de ces situations est manifeste (conformément aux observations de la commission

sub-régionale Luxembourg qui apparaît dans son rapport remis à l'Aviq handicap et du conseil de l'enseignement des élèves à besoins spécifiques) et touche sans contexte d'avantage ces jeunes à besoins spécifiques pour qui il est de plus en plus compliqué de s'inscrire dans la société au sens large.

« La courte échelle » favorise une intégration scolaire, sociale et culturelle de la personne handicapée. Depuis 2012, ce projet ne concerne que les jeunes accueillis au SRJ et notre souhait est de l'étendre et ouvrir son accès à une population plus large et externe à l'ASBL. Cette initiative sur fond propre ne permet pas de répondre à l'ensemble des actions que nous souhaitons mener. Le soutien du Fond Social Européen permet de potentialiser cette expertise de terrain et lui donner l'ampleur d'une offre de service complémentaire à ce qui existe pour la population des jeunes dès l'âge primaire.

Le projet vise à accompagner des jeunes qui, en raison de leur handicap, nécessitent, à un moment donné, une prise en charge individuelle, éducative, médicale, thérapeutique, psychologique, sociale, adaptée dont l'intensité est variable en fonction de leurs besoins spécifiques et des objectifs à rencontrer. Le type d'accompagnement proposé est par conséquent variable mais rencontre néanmoins un but commun qui est de tendre vers l'apaisement et l'accompagnement dans ou autour de la sphère scolaire.

Dès lors, pour tous ces jeunes, une phase exploratoire doit être réalisée et permettre de faire le bilan des acquis et compétences avec l'équipe pluridisciplinaire.

Notre mission s'articule autour de trois objectifs de prise en charge du public cible:

1. L'Accrochage scolaire :

Face à un jeune en décrochage scolaire, le personnel enseignant, la direction de l'établissement scolaire, les structures scolaires, le milieu familial et même le thérapeute du jeune se trouvent souvent bien démunis. Pour faire face à cette difficulté, souvent multidimensionnelle, recourir à une équipe spécialisée peut aider le jeune à définir ou à redéfinir un projet scolaire atteignable, valorisant, qui fait sens pour lui.

- Travailler sur les problématiques liées à l'estime personnelle, la confiance en soi, la motivation.
- Permettre de rencontrer et d'éprouver des situations valorisantes, des expériences de réussites en s'appuyant sur les intelligences multiples.
- Identifier le cas échéant les troubles d'apprentissages et coordonner une action pluridisciplinaire pour garantir un accompagnement spécifique.
- Comprendre les "habitudes mentales" du jeune et l'aider à développer des stratégies personnelles pour apprendre à apprendre : mise en place de nouvelles stratégies d'apprentissages.
- Stimuler l'attention, la mémorisation, la compréhension, la réflexion et l'imagination créatrice (gestion mentale)

- Faire émerger un projet qui a du sens, projet-(a)ction en fonction des ressources mais aussi des impossibles du jeune.
- Permettre au jeune de mieux se connaître pour mieux choisir et le rendre acteur de son projet.

2. La prévention à l'exclusion scolaire :

La prise en charge peut également être pensée comme un espace d'accompagnement spécifique visant à éviter l'exclusion scolaire en prenant soin de l'enfant mais aussi de son milieu scolaire. Il s'agit de vérifier dans quel contexte s'inscrivent les difficultés, la temporalité, le lieu, les interactions entre individus.

Prendre soin de l'environnement, c'est :

- vérifier si les besoins physiologiques et de sécurité sont remplis ;
- Vérifier la prévisibilité de l'environnement, la disponibilité, l'étiquetage, les relations, ...
- Offrir un milieu adapté, permettant petit à petit, à travers le renforcement de compétences et un accompagnement personnalisé, d'acquérir ou de renforcer les pré-requis et les codes sociaux minimum nécessaires à une intégration scolaire et sociale.
- Proposer des aménagements raisonnables en dehors du milieu scolaire ou au sein même de la classe afin de tendre vers l'apaisement du jeune en construisant un projet personnalisé permettant d'agir sur les problèmes structurels (trouble du comportement, santé mentale)
- accueil séquencé, projet hybride personnalisé construit en fonction des besoins du jeune, de l'école et de l'équipe résidentielle (ou famille) en fonction du contexte espace/temps/apprentissages positifs qui peuvent encore être vécus au sein de l'école
- travailler par objectifs en priorisant les besoins à rencontrer pour tendre à de l'apaisement
- évaluer les ressources et les freins de l'enfant
- nommer au réseau les possibles et impossibles
- élaborer des outils personnalisés qui tendent à favoriser l'inclusion à l'école
- transposer les observations, les réussites, les outils, dans la sphère scolaire.
- Concevoir des pistes de travail, une boîte à outil personnalisé transposable d'un milieu à un autre.

3. L'inclusion sociale et/ou socio-professionnelle :

Les missions de la courte-échelle s'articulent également autour de l'accompagnement spécifique en journée de jeunes dont l'indisponibilité d'apprentissage (liée à des troubles affectifs, structurels, comportementaux et/ou un handicap trop prégnant) empêche l'inclusion partielle ou totale dans l'enseignement « conventionnel ». L'inclusion sociale consistera alors à faire en sorte que les jeunes que nous accompagnons puissent avoir accès à la possibilité de s'inscrire dans la société en tant que citoyen à part entière. Leur donner les moyens de participer en tant que membres valorisés,

respectés et contribuant à leur communauté et à la société.

Cet objectif se construit en leur permettant de vivre des expériences de reconnaissance valorisée, en leur offrant l'opportunité de s'inscrire dans un réseau (social, culturel, professionnel, bénévolat ou volontariat), qui leur permet de s'impliquer, de s'engager dans un réseau de proximité où ils pourront se sentir attendus et reconnus.

Formation :

- Master en neuropsychologie OU diplôme d'enseignant avec formation en orthopédagogie OU master/bachelier en logopédie ; ;
- une bonne connaissance du développement et de la psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent est indispensable ;
- une bonne connaissance des secteurs Handicap – Aide à la Jeunesse – Santé mentale est un atout ;
- une spécialisation enfance et adolescence et les troubles de l'attachement est un atout ;
- une expérience avec les enfants et adolescents porteurs de troubles du comportement, troubles psychiques est un atout ;

- Bonne connaissance des outils informatiques ;
- Langues étrangères : le luxembourgeois ou le portugais sont un plus.

Candidature à remettre pour le vendredi 23 septembre 2022 à 23h59 par voie postale ou aux adresses courriels suivantes : direction@implaprovidence.be ; pedagogie@implaprovidence.be ; logistique@implaprovidence.be

Une première réflexion écrite est à réaliser en ligne dès réception de votre candidature. Un entretien sur site sera organisé après. Les candidatures sont analysées dès réception. Entrée en fonction immédiate et au plus tard le 01/10/2022.